



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2022

OBJET : RÉHABILITATION ET EXTENSION DU COMPLEXE HENRI WALLON EN PÔLE ENFANCE JEUNESSE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)

L'an deux mille vingt-deux et le huit Décembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –
Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO
Wendy – M. DI GIOVANNI Alexandre – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – M. CARMONA Alain –
Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis – M. MEGUEDMI
Smaïl – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme OBELISCO Francine
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – M. DALCANT Jacques – Mme GIACHINO Lisa.



MME PIERRAT BRIGITTE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 08 Décembre 2022.
 Délibération N° DM_20221208N164

OBJET : RÉHABILITATION ET EXTENSION DU COMPLEXE HENRI WALLON EN PÔLE ENFANCE JEUNESSE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)

Monsieur Gérard BENOIT, adjoint délégué aux finances, rappelle que, par délibération en date du 23 Juin 2022, la Collectivité a sollicité une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de l'État au titre de la DSIL pour le programme de réhabilitation du complexe Henri Wallon en pôle enfance jeunesse afin d'accueillir l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), le service Point Information Jeunesse (PIJ), le siège du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et le centre social "la Marelle".

En effet, la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN voit dans l'ancienne école Henri Wallon actuellement fermée, une opportunité de regrouper et d'optimiser l'ensemble des services en charge de l'accueil enfance/jeunesse, cela dans le but d'améliorer les prestations proposées aux enfants et aux parents. Ce projet mutualisé C.C.A.S. – Centre-Social permet de faciliter les relations partenariales déjà existantes, mais également de développer des coopérations nouvelles et adaptées aux besoins des publics et usagers.

Ce programme de réhabilitation vise donc à aménager et à créer des locaux et espaces associés, intérieurs et extérieurs, nécessaires à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des 3-10 ans et des 11-17 ans gérés par le service "Animation Enfance Jeunesse" du C.C.A.S., mais aussi le service "Point Information Jeunesse" et le siège du C.C.A.S. ainsi que le centre social "La Marelle" afin de proposer un même et unique site accessible, adapté et optimisé et modernisé, tous les services d'accueil et d'information à destination des enfants, adolescents, jeunes adultes et parents.

Le montant estimatif de l'opération est :

Récapitulatif des coûts des travaux par service	Coût H.T.	Coût T.T.C.
C.C.A.S. (siège administratif)	375 070 €	450 084 €
Point d'information jeunesse	36 270 €	43 524 €
Accueil de loisirs sans hébergement - ALSH	1 032 750 €	1 239 300 €
Centre social "La Marelle"	411 110 €	493 332 €
TOTAL	1 855 200 €	2 226 240 €
Récapitulatif des coûts d'études par service	Coût H.T.	Coût T.T.C.
C.C.A.S. (siège administratif)	34 340 €	41 028 €
Point d'information jeunesse	3 400 €	4 080 €
Accueil de loisirs sans hébergement - ALSH	94 690 €	113 628 €
Centre social "La Marelle"	37 740 €	45 288 €
TOTAL	170 170 €	204 204 €
COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION	2 025 370 €	2 430 444 €

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

FINANCEURS	Montant H.T.	%
Subvention FRAT (Région)	200 000.00 €	9.88
DSIL (État)	249 930.66 €	12.34
Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	379 590.00 €	18.74
FNADT (État)	50 000.00 €	2.47
Autofinancement	1 145 849.34 €	56.57
TOTAL	2 025 370.00 €	100 %

Il vous est proposé d'approuver le nouveau plan de financement et de solliciter une subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) auprès de l'État.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **SOLLICITE** une subvention à hauteur de 50.000 €. au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire auprès de l'État.

AFFICHEE LE : RETIREE LE : T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/> NOMENCLATURE N° 7.5	CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,   René VILLARD
---	---

